

L'Agriculteur Normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 17 avril 2026

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : **L260006249**

Date de mise en ligne : le **20/04/2026** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **CALVADOS**



P. FEREY

Aux termes d'un ASSP en date du 08/04/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOUDOO SUSHI

Objet social : Toutes activités de restaurant, brasserie et plus généralement toutes activités liées à la restauration, à l'alimentaire et à l'organisation d'événements, en ce compris la vente à emporter ou la livraison.

Siège social : 23Bis Rue des sources, 14400 SOMMERVIEU

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAEN

Président : Madame VIELLE Andoo, demeurant 23Bis rue des Sources, 14400 SOMMERVIEU

Directeur général : Monsieur VIELLE Emmanuel, demeurant 23Bis rue des Sources, 14400 SOMMERVIEU

Admission aux assemblées et droits de votes : Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du président ou de tout associé disposant de plus de dix pour cent (10%) du capital. Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Sous la même réserve, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.